

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.7

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 27 décembre 2021

L'an deux mille vingt-deux et le quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APG SUD

Exposé :

L'association APG SUD organise du 17 au 27 Mars 2022 le « 30^{ème} Festival de Guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain », en partenariat avec 7 villes (Fonbeauzard, Fenouillet, Bruguières, Toulouse Lalande, Launaguet, Gagnac sur garonne et Aucamville), auquel la mairie d'Aucamville apporte son concours financier.

La convention avec l'association APG SUD proposée précise les modalités d'organisation du festival par l'association et de financement par la commune d'Aucamville. S'agissant de la participation financière de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 18 500 € avec une avance de 12 000 € versée à la signature de la convention tandis que le versement du solde interviendra au vu du compte de résultats appuyé de l'ensemble des justificatifs concernant les dépenses de cette édition du festival et d'un compte rendu d'exécution.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable des membres de la commission culture réunie le 10 décembre 2021,

Vu le projet de convention avec l'association APG Sud annexé,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le projet de convention avec l'association APG Sud définissant les conditions d'organisation et de financement du prochain Festival de guitare.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 18 500 €, dont un acompte de 12 000 € sera versé dès la signature de la convention.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer ladite convention avec l'association APG Sud définissant les conditions d'organisation et de financement du prochain Festival de guitare.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20220104-04012022_7-DE
Reçu le 07/01/2022
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
030925293369036919,O=MAIR
e D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
06/01/2022

Délibération n° 2022_7 : Approbation de la convention avec l'
Conseil Municipal du mardi 04 janvier 2022



AUCAMVILLE